



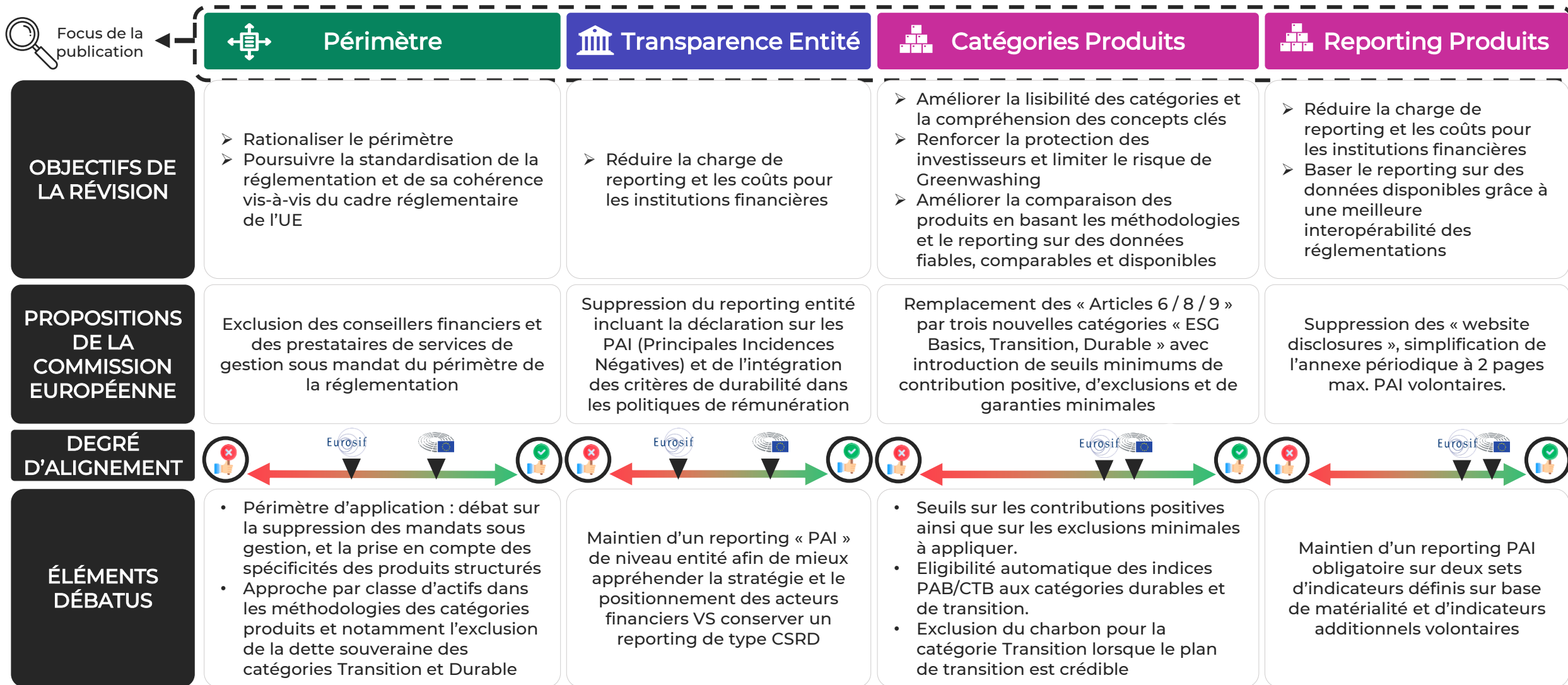
SFDR 2.0 : en amont du
trilogue, de nombreux
débats persistent



La révision du règlement SFDR constitue l'un des chantiers réglementaires majeurs de l'Union Européenne en matière de finance durable. Elle vise notamment à **simplifier le cadre de transparence** applicable aux acteurs financiers, à **améliorer la lisibilité des informations ESG** pour les investisseurs et à introduire **trois nouvelles catégories produits** en remplacement des « Articles 6, 8 et 9 ».

Cette étude décrypte les **principales propositions formulées par la Commission Européenne** en novembre 2025 et les **confronte aux positions de l'Eurosif** (février 2026) et du **Parlement européen** (avril 2026). Elle met en lumière les **principaux arbitrages encore en discussion** concernant le **périmètre d'application du règlement**, les **exigences de transparence au niveau des entités**, les **obligations de reporting produit** ainsi que l'évolution des **futures catégories produits**.

Révision de SFDR : de nombreux points de divergence subsistent, mais un alignement du marché sur le besoin de simplification et de définition de critères clairs protégeant les investisseurs



SFDR 2.0 : après des travaux préparatoires denses au niveau européen, une roadmap se dessine

OBJECTIFS

Meilleure lisibilité de l'ESG pour les investisseurs finaux et les conseillers financiers

Harmonisation des classifications ESG pour renforcer la comparabilité et limiter les risques de greenwashing et de green hushing

Un allègement de la charge de reporting et de gouvernance de la donnée ESG

SFDR 1.0



Révision

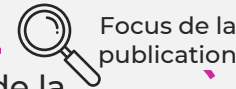


SFDR 2.0



- Mars 2021 : Application SFDR niv. 1
- Janvier 2023 : Application SFDR niv. 2 (RTS)

- **Septembre 2023** : 1ère consultation de la Commission Européenne (CE) sur la révision de SFDR (niv. 1)
- **Novembre 2025** : Publication de la proposition officielle de la CE
- **Février 2026** : Publication de la position d'Eurosif
- **Avril 2026** : Publication de la position du Parlement Européen
- **Septembre 2026** : Début du trilogue



- **Q4 2026 / Q1 2027** : Entrée en vigueur SFDR niv. 1 – application immédiate pour la réduction du périmètre, la suppression du reporting PAI entité et de la transparence des politiques de rémunération (*en cours de discussion*)
- **Fin 2026** : Publication RTS SFDR 2.0 niv. 2
- **2028** : Application SFDR 2.0 (niv. 1 et 2) pour les fonds (18 ou 24 mois après l'entrée en vigueur) (*en cours de discussion*)
- **2029** : Application SFDR 2.0 (niv. 1 et 2) IBIP & fonds de retraite

Eligibilité au règlement SFDR : une réduction du périmètre, mais des débats sur les mandats de gestion et les produits structurés



Commission Européenne

Suppression

Les **conseillers financiers** (en assurance et en investissement) passent hors périmètre. Rôle d'adéquation entre produits et préférences durabilité des clients.

Suppression

Les prestataires de services de **Gestion sous Mandat (GSM)** passent hors périmètre

Maintien d'une approche agnostique

Pas de mention des **produits structurés** dans la définition du périmètre

Maintien d'une approche agnostique

Non prise en compte des **spécificités des différentes classes d'actifs**. Mais introduction de délais d'application des seuils minimaux pendant les phases de collecte pour les actifs alternatifs / non cotés et exclusion des dettes SSA du calcul des seuils minimaux pour les catégories durables et transition



Eurosif

Pas de position spécifique

Maintien

- Pour le **maintien de tous les prestataires de services de gestion de portefeuille**, ou l'adoption d'une approche « opt-in »

Pas de position spécifique

Evolution

- Pour une **approche adaptée des catégories produits par classe d'actifs**, notamment concernant le choix des indicateurs PAI ainsi que dans la définition des critères d'éligibilité



Parlement

Suppression

- Pour la suppression des **conseillers financiers** du périmètre

Suppression

- Pour la suppression des **mandats de gestion** du périmètre

Ajout

- Pour l'**intégration directe des produits structurés** dans le périmètre de SFDR

Maintien

- Aligné avec la proposition de **conserver une approche agnostique**

Obligations de transparence niveau entité : vers une suppression totale du reporting au profit de la CSRD / VSME ?



Commission Européenne

Souhaite la quasi-suppression des obligations de transparence niveau entité suivantes :

Maintien

Déclaration sur la prise en compte des risques de durabilité dans le processus de décision d'investissement

Suppression

Déclaration sur la prise en compte des PAI et résumé des politiques d'engagement

Suppression

Déclaration sur l'intégration de la durabilité dans les Politiques de rémunération



Eurosif

- **Opposé à la suppression totale** : plaide pour le maintien et la recalibration du reporting entité, qui permet une meilleure compréhension des stratégies des institutions financières.

Pas de position spécifique

Maintien

- **Maintien du reporting PAI agrégé** niveau entité et de la politique d'engagement.

Maintien

- **Maintien de la transparence** sur l'intégration des risques de durabilité dans les politiques de rémunération.



Parlement

- Soutient la suppression des obligations de reporting niveau entité.

Maintien

- En phase avec le maintien de la publication de la prise en compte des risques de durabilité dans les processus d'investissement sur le site internet.

Suppression

- **Suppression immédiate** du reporting PAI niveau entité.

Suppression

- **Suppression immédiate** de la publication de l'intégration des critères de durabilité dans les politiques de rémunération.

Catégories produit : un bon alignement, l'Eurosif et le Parlement souhaitent aller plus loin concernant les principes de précaution et l'engagement

	Commission Européenne (CE)	Eurosif	Parlement Européen	Position de la CE	Position divergente avec la CE	Alignement avec la CE
				Durable	Transition	ESG Basics
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 70 % du portefeuille ayant un objectif de durabilité (fonds de fonds PAB/CTB, Taxonomie, EU GBS...) Conditions suffisantes [safe harbour] : fonds indiciels PAB/CTB, Alignement à la taxonomie ≥ 15 % 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné aux critères proposés + Nécessité de définir un cadre de durabilité pour les activités sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné aux critères proposés, sauf pour les safe harbours : <ul style="list-style-type: none"> Pas de safe harbour pour les fonds indiciels PAB/CTB qui devraient également appliquer l'ensemble des exclusions [applicable à la Catégorie Transition] Relèvement du seuil de 15 à 20% pour les fonds alignés à la taxonomie 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 70 % du portefeuille étant couvert par un objectif de transition (fonds de fonds PAB/CTB, Taxonomie, plan de transition crédible, cibles SBTi, engagements...) Conditions suffisantes [safe harbour] : fonds indiciels PAB/CTB, Alignement à la taxonomie ≥ 15 % 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné + Ajout d'un seuil minimum d'actifs ayant un plan de transition crédible et nécessité de définir la crédibilité d'une approche d'engagement ou de plan de transition durable 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 70 % d'intégration ESG (note ESG ou KPI > benchmark/univers, activités performantes sur un KPI)
Standards minimaux	<ul style="list-style-type: none"> Suppression du DNSH « Do no significant harm » Les standards minimaux sont remplacés par les exclusions minimales 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné aux critères proposés + L'ensemble des investissements doivent être conformes aux standards internationaux (OCDE, UNGP, ILO) 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné 	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des investissements doivent être conformes aux standards internationaux (OCDE, UNGP, ILO) 		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> Exclusions PAB totales Développement nouveaux projets énergies fossiles 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné + ajout d'exclusions minimales au choix basées sur les PAI matériels 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné 	<ul style="list-style-type: none"> Exclusions PAB restreintes (armes interdites, tabac, OCDE, >1% charbon), sauf pour le Obligations Vertes (EUGB) ou si les fonds ne financent pas directement les activités exclues Développement nouveaux projets énergies fossiles 	<ul style="list-style-type: none"> Aligné, sauf pour les exclusions sur le charbon lorsque les entreprises ont des plans de transition crédibles, car il est nécessaire que ces entreprises transitionnent 	<ul style="list-style-type: none"> Alignés
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> Pas de position spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter la stratégie d'engagement comme contribution au critère d'éligibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter la stratégie d'engagement comme contribution au critère d'éligibilité 	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement peut faire partie des critères d'éligibilité 	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement doit être un pilier de la catégorie (% min AUM ou nb min), et l'approche d' « engagement crédible » doit être définie 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter la stratégie d'engagement comme contribution au critère d'éligibilité
		<ul style="list-style-type: none"> Description de la stratégie d'engagement en lien avec les objectifs du produit ou « comply or explain » 				

Produits non catégorisés (Art.6) : une catégorie encadrée pour protéger les investisseurs contre le risque de greenwashing



Do



Don't



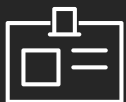
Commission Européenne



Eurosif



Parlement



Dénomination produit /
Communication
marketing

- Interdiction d'utiliser des terminologies relatives à la durabilité dans la dénomination produit, en alignement avec les guidelines de l'ESMA.
- Interdiction de faire référence à des éléments relatifs à la durabilité des produits dans les communications marketing.



Transparence
précontractuelle

- Autorise la description d'informations relatives à la durabilité des produits tant qu'elles sont justes, claires et non trompeuses.



- Obligation de préciser que le produit ne répond pas aux exigences de classification des catégories SFDR ESG-Basic, Durable ou de Transition.



- Autorise la description d'informations relatives à la durabilité des produits tant qu'elles sont justes, claires et non trompeuses.
- Le cas échéant, il doit être précisé que le produit ne répond pas aux exigences de classification des catégories SFDR ESG-Basic, Durable ou de Transition.



Reporting périodique

Pas de reporting périodique pour les fonds non catégorisés

- Publication d'un nombre de KPI définis et spécifiques à la classe d'actifs du produit.
- Autorisation de publier volontairement des PAI matériels.



Pas de reporting périodique pour les fonds non catégorisés

Transparence et reporting produit : une forte rationalisation des obligations de transparence, au détriment d'une compréhension fine des spécificités de chaque produit

Conservation de l'annexe précontractuelle et du reporting périodique, avec un nouveau format fortement allégé (2 pages max.) prenant d'avantage en compte les indicateurs matériels pour chaque produit et aligné aux réglementations européennes (Taxonomie, ESRS, Fournisseurs donnée ESG...)

	Commission Européenne	Eurosif	Parlement
Maintien Documentation pré-contractuelle et périodique concernant la durabilité des produits	Durable Transition ESG Basics	Durable Transition ESG Basics	Durable Transition ESG Basics
Alignement à la taxonomie	Durable Transition Maintien de la transparence sur l'objectif d'alignement à la taxonomie	Durable Transition Transparence sur l'alignement et publication du %	Soutien
Evolution Document précontractuel et rapport périodique SFDR → 2 pages maximum	Durable Transition ESG Basics	Soutient la limitation stricte (2 pages) mais avec un contenu plus normé et plus exigeant	Favorable à une structure synthétique
PAI – Liste d'indicateurs à publier	Durable Transition PAI volontaires selon un principe de matérialité	Durable Transition ESG Basics PAI volontaires matériels + socle commun pour l'ensemble des catégories	Durable Transition Soutien
Dénomination du produit	Cohérence obligatoire entre le nom du produit et sa catégorie SFDR. Encadrement de l'investissement à impact.	Soutien + Encadrement strict de la dénomination produit pour la catégorie ESG Basics	Soutient le principe d'encadrement cohérent avec les caractéristiques et la catégorie du produit
Ajout Obligation de mention des sources de données et données estimées	Obligation de mentionner sources et part de données estimées dans les docs précontractuels et périodiques	Encadrement strict de l'utilisation des données estimées	Appelle à un encadrement strict pour éviter les biais de reporting
DIC PRIIPs – Intégration d'une section SFDR dans le DIC PRIIPs pour tous les produits catégorisés	Durable Transition ESG Basics	Soutien	Soutien
Suppression Fiche produit SFDR (Article 10 - website disclosure)	Suppression	Soutien	Soutien





JE M'ABONNE

En 15 ans, Ailancy est devenu un acteur de référence du conseil en transformation, organisation et management dédié aux Services Financiers. En tant que leader déterminé à repenser les codes du secteur, le cabinet entretient depuis sa création une veille constante sur l'actualité et conduit des travaux de prospective de l'évolution du secteur Banque, Finance et Assurance en y associant des consultants, des doctorants chercheurs, des experts et professionnels du secteur.

A travers des études, des notes de convictions, des newsletters, des tables rondes, des clubs, des webinaires et des conférences, Ailancy décrypte les grandes transformations qu'elles soient sociétales, technologiques ou réglementaires.

A travers ses évènements, publications et ses différentes interventions, Ailancy s'engage dans les transformations impactantes et durables de l'industrie financière.

Au-delà des travaux de recherche par secteur d'activité (Banque, Finance et Assurance), trois tribus étudient transversalement des transformations majeures :

La finance durable

- Comment assurer la transition vers une économie bas carbone ?
- Comment intégrer des critères ESG dans les décisions d'investissement ?
- Comment lutter efficacement contre le risque de greenwashing ?
- Comment promouvoir une transparence accrue pour encourager des pratiques financières responsables et durables ?
- Comment intégrer les exigences de la finance durable dans l'organisation et accompagner les clients dans leurs transitions ?

Les IA Génératives

- Quels sont les grands enjeux des IA génératives dans les services financiers ?
- Comment mettre en place une organisation favorisant l'adoption de cette nouvelle rupture technologique aussi bien côté IT que métier ?
- Comment acculturer les équipes aux enjeux des Gen AI ?
- Comment protéger les données sensibles, garantir la transparence et l'explicabilité des décisions automatisées ?
- Quel encadrement des usages des IA dans les services financiers ?
- Quelle est la place de l'humain et des IA ?

L'Open Finance

- Post-DSP2, où en sommes-nous de l'open banking, des modèles BaaS (Bank as a Service) et BaaP (Bank as a Platform) ?
- Quelle différence entre l'Open Banking et l'Open Finance ?
- Quelles sont les menaces et opportunités offertes par FiDA (Framework for Financial Data Access) et cette nouvelle économie de la donnée ?
- Faut-il et comment collaborer avec les fintechs ?
- Comment gérer l'interopérabilité entre les systèmes via les APIs ?

Une offre de service complète dédiée à l'industrie financière

+ 18 ans

Le Cabinet a été fondé en 2008



> 300

Consultants répartis sur 4 entités



53 M€

Chiffre d'affaires groupe



> 1400

Missions réalisées



Conseil en organisation et management

Stratégie de développement

Compétitivité des organisations

Risques & conformité

Conduite de grands projets

Transformation des SI

Accélération digitale

170 consultants



Expertises et Solutions

Expertise fonctionnelle métier

Apport méthodologique

Maîtrise de solution

Réalisation technologique

Offres en Nearshore d'externalisation de services

Traitements d'opérations

100 consultants



Conseil en Cyber Sécurité

Gouvernance sécurité et Mise en conformité réglementaire

Gestion des risques et intégration de la sécurité dans les projets

Pilotage de Programmes et Projets Sécurité

Protection des données, lutte contre la fuite de données

Résilience

Gestion des identités et des accès (IAM)

< 20 consultants



Conseil en Stratégie IA

Interaction Client IA

IA pour les développeurs

Coût et efficacité augmentée IA

Organisation et contrôles IA

Gouvernance et qualité Data

Mise à l'échelle et acculturation

< 10 consultants

Contacts



> **Laurent HASSAN**
Directeur Associé
laurent.hassan@ailancy.com
+33 7 61 59 90 94



> **Paul GAILLARD**
Associé
Paul.Gaillard@ailancy.com
+33 06 95 66 54 93



> **Cécile LAUNAY**
Manager
Cecile.launay@ailancy.com
+33 6 45 19 32 05



> **Maha MOTIA**
Consultant senior
maha.motia@ailancy.com
+33 6 65 14 58 96



32 rue de Ponthieu
75008 Paris
contact@ailancy.com

